

Le Sud-Ouest
Montréal 
Rapport de suivi des requêtes de citoyens
Conseil d'arrondissement du 1^{er} mai 2012

1) Madame Viviane Freedman 12-92527 CA 1^{er} mai 2012

Demande ce qui peut être fait pour améliorer la propreté dans Pointe-Saint-Charles car il y a beaucoup de gens qui apportent leurs déchets dans les poubelles de parcs ou aux arrêts d'autobus et que cela attire la vermine.

Le maire rappelle que cela est interdit et que les inspecteurs du domaine public sont là pour s'assurer du respect de la réglementation. Il indique qu'avec les changements aux horaires de collectes, les inspecteurs font de la sensibilisation pendant un certain temps, que ce sont les horaires qui ont changé et non la réglementation. Il souligne que tous les arrondissements qui ont fait ce virage ont du laisser un temps d'adaptation à la population.

➤ Répondu sur place.

2) Madame Lorraine Bisson 12-92603 CA 1^{er} mai 2012

À titre de représentante de l'association des aînés, elle indique que l'association a reçu une modeste contribution de la part de l'arrondissement et demande si elle peut s'attendre à recevoir une autre contribution plus substantielle en décembre rappelant que ce ne sont pas les idées qui manquent mais les moyens.

Le maire indique qu'il a rencontré la représentante avant le conseil et rappelle que les contributions ont été faites en lien avec les demandes faites en 2011 et que l'organisme n'avait pas présenté de demandes à cette époque mais que la liste a été mise à jour. Il indique que les élus sont ouverts à revoir les montants de subvention mais qu'ils disposent de petites sommes prises à même les réserves.

➤ Répondu sur place.

3) Monsieur Derek Robertson 12-92607 CA 1^{er} mai 2012

Félicite madame Cloutier pour la présentation sur l'embellissement et remercie le conseil pour les investissements, notamment au jardin collectif de l'allée des Tanneries qui débutera sa 4^e saison.

Il invite les personnes intéressées à suivre les consultations sur l'agriculture urbaine et à visiter le site montrealacultiver.com et à déposer des mémoires. Il indique qu'avec un groupe de citoyens, il offre de participer bénévolement à des corvées de nettoyage car Parc Canada ne leur permet plus d'accéder au canal de Lachine et d'en faire le nettoyage lorsque le niveau de l'eau est bas.

Le maire remercie le résidant et salue l'implication citoyenne rappelant que la conseillère Fournier a participé à l'événement.

La conseillère Véronique Fournier remercie le résidant pour son implication et indique que l'arrondissement prendra sa proposition en considérant. Elle rappelle que ce sont tous ces gestes qui pourront contribuer à l'obtention des quatre fleurons.

➤ Répondu sur place.

4) Madame Sylvie Huraut**12-92610****CA 1^{er} mai 2012**

Remercie les élus pour la volonté d'inclure de la mixité et des logements communautaires dans les projets de développement. Elle demande pourquoi les élus soutiennent encore le projet du 50, rue des Seigneurs qui comprendra un édifice de 44 m et que cela ne tient pas compte des mémoires des autres partis politiques déposés lors des consultations de l'Office. Elle rappelle que la circulation est infernale et que le projet sera un mastodonte dans le quartier et qu'elle a peur que cela crée un précédent qui fera boule de neige. Elle déplore le fait que le promoteur annonce déjà son projet alors que les approbations ne sont pas encore obtenues.

Le maire rappelle que le projet présenté a été travaillé depuis 4 ans, que ce sont les taxes des contribuables qui ont été investies dans l'accompagnement administratif du projet. Il indique que des analyses conjointes entre l'arrondissement et le central ont été réalisées et rappelle les consultations de l'OCPM, organisme neutre, et les recommandations qui ont été faites sur le secteur Griffintown. Il souligne les caractéristiques du projet en lien avec les recommandations et indique que les élus considèrent que les éléments se retrouvent dans le projet, rappelant que le taux d'implantation est de 50% et que des normes de développement durable en font aussi partie. Sur la question des affiches du projet, le maire indique que lorsque cela est fait en contravention de la réglementation, l'arrondissement fait des interventions.

La conseillère Sophie Thiébaud rappelle qu'il n'y a pas encore de recommandations concernant les surhauteurs et que l'exercice a été fait à l'arrondissement sans tenir compte des hauteurs avoisinantes. Elle demande si les élus au conseil municipal ont toutes les informations nécessaires avant de voter sur cette question et souhaite être en mesure d'avoir de plus amples informations sur ces questions avant de voter.

➤ Répondu sur place.

5) Madame Lise Ferland**12-92617****CA 1^{er} mai 2012**

Dépose une lettre aux élus concernant une problématique de collecte des ordures dans son édifice indiquant que le camion ne recule plus pour prendre les déchets alors que cela se faisait depuis longtemps. Elle indique avoir logé des appels au 311 et demande que la situation soit réglée. Elle souligne qu'il y aurait un raffinement à y avoir sur les questions de circulation lors des études de projets et que cela ne doit pas se faire à la pièce.

Le maire indique que le directeur des Travaux publics étudiera la situation. Il rappelle que les études de circulation seront en cours incessamment et que cette demande a été faite il y a deux mois déjà afin que les élus aient des données complètes.

➤ La direction des travaux publics fera un suivi sur la question soulevée.

6) Monsieur John Burcombe**12-92627****CA 1^{er} mai 2012**

Souligne la présence de nids de poule en grande quantité et demande si l'on tient compte des rapports faits au 311 sur la question. Il demande des précisions sur le dossier inscrit en 40.04 puisque le commerce en question est déjà en opération.

Le maire indique que les opérations de repérage et de colmatage des nids de poule sont déjà commencées. Sur la question du commerce déjà en opération, il indique qu'il y a des interventions de l'arrondissement lorsqu'il y a contravention du règlement.

Monsieur Sébastien Lévesque des Travaux publics indique que l'opération de nettoyage des rues et de colmatage des nids de poule est bien amorcée et qu'elle devrait se terminer dans trois semaines.

La conseillère Véronique Fournier indique que l'arrondissement a été alertée sur la question du

commerce de vélos et que les inspecteurs se sont présentés sur place et que les mesures réglementaires ont été appliquées.

Monsieur Stéphane Bernaquez de l'aménagement urbain indique qu'un constat d'infraction a été émis.

➤ Répondu sur place.

7) Madame Christine Dufresne 12-92628 CA 1^{er} mai 2012

Elle indique qu'elle trouve impressionnante la maquette du parc de La Vérendrye mais que la situation des 5-12 ans à ce parc n'est pas évidente. Elle demande si les personnes responsables du projet de gymnase à l'école St-Jean-de-Matha ont des obligations de résultats car elle trouve que le dossier est reporté souvent et qu'il est en plan depuis longtemps. Elle demande quels sont les échéanciers.

Sur la question du parc de La Vérendrye, le maire rappelle le plan directeur des parcs déposé en 2010 et la programmation pour les aires de jeux prévue. Sur la question du gymnase, il rappelle que ce sont deux organismes qui collaborent au projet et que les services de contentieux des deux organismes travaillent conjointement l'entente mais que chacun a ses préoccupations propres qui ne mettent pas en péril la réalisation du projet mais qui prend du temps. Il rappelle que l'arrondissement y fait un investissement sur 10 ans mais profite de l'entente sur une période de 25 ans. Il indique que l'on prévoit un retard d'un an sur l'échéancier initial.

➤ Répondu sur place.

8) Madame Pauline Charest 12-92633 CA 1^{er} mai 2012

Soulève à nouveau la problématique de salubrité au 705, rue Bourget rappelant les diverses plaintes exprimées à ce sujet. Elle indique qu'il y a des déchets du voisin qui se retrouve sur le terrain de la coopérative d'habitation et que les arbres sont abimés par les voitures.

Le maire indique que la direction des Travaux publics et de l'aménagement urbain travailleront conjointement au suivi pour que des correctifs soient apportés.

➤ Le directeur d'arrondissement prendra en charge le suivi de la question par la direction des Travaux publics et de la DAUSE.

9) Monsieur Claude Picard 12-68568 CA 3 avril 2012

Demande des informations additionnelles sur la composition de l'enduit qui facilite l'effacement des graffitis. À l'instar des villes de Sherbrooke et Blainville, il suggère qu'une réglementation soit adoptée pour forcer les promoteurs à nettoyer la boue des roues des camions qui est fortement polluée et qui pourrait se retrouver dans le fleuve. Il demande ce que les citoyens gagnent avec des projets tel celui d'Art Déco rappelant que l'on s'éloigne de la mixité sociale. Il demande des informations additionnelles sur l'entente de développement pour les terrains du CN. Il commente sur l'impact du Carrefour d'éducation sur le quartier et fait état de la contribution de l'organisme pour l'alphabétisation.

Le maire indique que l'on ne doit pas imaginer la fermeture de l'organisme et qu'il ne faut pas imaginer le pire mais que tous cherchent des solutions et que l'on va continuer à travailler dans ce sens. Sur la question de la contamination qui se retrouverait sur les roues des camions, le maire indique qu'une réglementation existe déjà et que cela relève de la direction des Travaux publics mais que l'on pourrait voir comment améliorer ce qui se fait déjà. Sur la question du fonds pour le logement social, il rappelle que les règles seront déterminées sous peu et que l'on doit viser le respect de la stratégie avec des logements sur sites lorsque c'est possible. Concernant les terrains du

CN, il rappelle que nous sommes toujours en attente.

La conseillère Huguette Roy indique qu'elle communiquera avec lui à son retour de congé pour lui donner les spécifications concernant l'enduit pour faciliter l'effacement des graffitis.

- La direction des Travaux publics fera un suivi concernant la propreté des chantiers de construction et la conseillère Huguette Roy contactera le citoyen concernant les spécificités de l'enduit qui sera utilisé.

10) Monsieur Derek Robertson

12-68572

CA 3 avril 2012

Félicite le conseil pour l'élargissement du territoire couvert par BIXI. Il note cependant un manque de stationnement de vélos pour les vélos privés et suggère que des supports soient installés à côté des stations BIXI. Il encourage le comité exécutif à adopter les recommandations de la Commission des transports sur le partage du réseau cyclable. Concernant le chantier du CUSM, il soulève ses préoccupations concernant la propreté des rues et trottoirs et demande pourquoi l'accès pour le public ne pourra se faire par l'avant qui est une entrée réservée aux employés puisque les résidents devront contourner par Décarie. Il demande comment avance le projet Woonerf.

Le maire indique que les travaux au Woonerf ont débuté mardi dernier, que certains citoyens ont soulevé des préoccupations concernant la sécurité et que des vérifications seront faites à cet effet et que le budget prévu sera respecté rappelant que les travaux sont échelonnés jusqu'en 2013. Sur la question du CUSM, il indique que monsieur Cimon de son cabinet politique fera le suivi approprié.

La conseillère Véronique Fournier rappelle l'objet de la consultation sur le partage du réseau montréalais et indique qu'il a été demandé à ce que le CE prenne rapidement acte afin d'implanter rapidement les mesures proposées. Elle invite les citoyens à faire les demandes afin que notre réseau soit adéquat. Elle rappelle les mesures prises par l'arrondissement pour l'augmentation des supports à vélos sur les artères commerciales et que la STM a indiqué aussi l'augmentation du nombre de supports à vélos aux abords des stations de métro.

- La direction des Travaux publics fera l'étude concernant les stationnements à vélos et la question de propreté des chantiers de construction. Éric Cimon du bureau du maire fera le lien avec le CUSM.

11) Monsieur Daniel Monière

12-68586

CA 3 avril 2012

Indique qu'il y a des travaux de rénovation sans permis coin Ste-Marguerite et Langevin.

Monsieur Stéphane Bernaquez indique que l'on fera un suivi de la problématique soulevée.

- DAUSE fera le suivi approprié.

12) Monsieur Donald Nolet

12-68603

CA 3 avril 2012

À titre de représentant du Carrefour d'éducation populaire, il indique qu'il est conscient que le principal interlocuteur au dossier est la commission scolaire mais il indique que l'organisme s'adresse au maire pour obtenir l'appui du conseil dans leurs démarches. Il demande au maire si l'organisme obtiendra réponse à la lettre.

Le maire indique qu'il prendra connaissance de la lettre et qu'il en fera le suivi approprié.

- Le maire fera le suivi de la correspondance déposée.

13) Madame Candyce Follette **12-68606** **CA 3 avril 2012**

Soulève la problématique des graffitis dans St-Henri et demande qui en fait le suivi et s'il y a un comité de surveillance du voisinage. Elle indique que nous devons faire plus afin d'avoir un environnement sain et propre.

La conseillère Huguette Roy indique qu'elle comprend la préoccupation de la citoyenne et rappelle les actions de l'arrondissement contre le fléau des graffitis ainsi que les actions concertées en collaboration avec le poste de police du quartier et les cols bleus. Elle indique qu'elle contactera la résidente pour discuter de la question plus amplement.

- La conseillère Huguette Roy assurera le suivi auprès de la citoyenne.

14) Monsieur John Burcombe **12-68610** **CA 3 avril 2012**

Il demande des statistiques sur le nombre de rejets suite à la contamination croisée résultant de la collecte pêle-mêle.

Le maire indique que nous n'avons pas ces données à l'arrondissement mais que nous ferons des recherches et que la direction des Travaux publics le contactera.

- La direction des Travaux publics fera le suivi de cette question et contactera le résident.

15) Madame Diane Robitaille Pignoloni **12-28647** **CA 6 mars 2012**

Elle fait un retour sur son intervention du mois dernier pour laquelle elle n'a pas obtenu les réponses aux questions demandées. Elle rappelle l'augmentation exorbitante de la taxe d'arrondissement et demande combien a rapporté la taxe d'arrondissement en 2010, 2011 et 2012 et à quoi elle a servi et indique que les services ont sensiblement diminués au cours des dernières années. Elle demande combien il y a de contribuables à l'arrondissement dans les secteurs résidentiel, commercial et industriel. Sur la taxe relative aux services qui doit servir à payer uniquement le terrain acquis, elle demande combien le terrain a été payé, combien cette taxe a rapporté en 2011 et 2012. Concernant la taxe relative aux investissements qui date de 2007, elle demande combien celle-ci a rapporté pour chacune des années. Elle rappelle que la taxe d'investissements est dans la section arrondissement du compte de taxes.

Le maire indique que sur l'ensemble des chiffres demandés, il va demander à madame Josée Dubé, directrice des Services administratifs d'y répondre. Il indique que des augmentations de taxes d'arrondissement spécifiées ne sont pas des taxes d'arrondissement et que cela avait été clairement expliqué le mois dernier et rappelle qu'il n'y avait pas de taxe d'arrondissement en 2010. Il rappelle que seule la taxe sur les services est une taxe d'arrondissement et qu'il n'y a pas eu d'indexation de ce taux de taxe car les élus locaux trouvaient que le fardeau fiscal des contribuables était assez élevé. Il indique que toutes les autres sont de la Ville de Montréal et que les taux sont votés au conseil municipal et que les deux partis d'opposition ont votés contre ces augmentations. Il invite la résidente à formuler les questions qui touchent les taxes adoptées par la ville centre au service du Greffe de la Ville de Montréal puisque c'est la direction des Finances qui pourra y répondre. Monsieur Erick Santana, directeur d'arrondissement indique qu'il est de la pratique de la ville d'inscrire la portion investissement sur une ligne distincte pour indiquer la portion PTI dans la section arrondissement parce que les investissements se font dans l'arrondissement mais que ceux-ci n'ont pas augmentés.

- La direction des Services administratifs a transmis une lettre à la citoyenne le 2 avril 2012 répondant aux diverses interrogations de madame Pignoloni.

Indique qu'il était présent aux consultations de l'OCPM dans le cadre de Griffintown et réfère aux propositions de Projet Montréal visant l'amélioration de la démarche de consultation des citoyens, à accorder un rôle renouvelé à la participation citoyenne et à définir des concepts d'aménagement devant servir de base pour la revitalisation du secteur (planification intégrée, aménagement urbain à l'échelle humaine et durable et qui s'inscrit dans la trame historique et la mixité des fonctions. En lien avec les items 40.03 à 40.05, il indique la présentation du Regroupement pour le sain développement de Griffintown a proposé un moratoire sur les projets et qu'il trouve troublant que l'on aille de l'avant avec des projets de 44m aux abords du canal. Il rappelle que les actions doivent respecter les objectifs présentés. Sur la question de la rue Dalhousie, il indique que des travaux sont présentement en cours et que la rue est complètement bloquée mais qu'aucune information n'a été transmise aux résidants à ce sujet et demande à quoi l'on doit s'attendre quant à l'orientation et la vocation de la rue.

Le maire remercie le résidant pour ses commentaires. Concernant le projet du corridor Dalhousie, il indique que le projet a beaucoup évolué et que les élus ont fait plusieurs représentations depuis le début du mandat et ont été présents au comité de monitoring des grands projets et que plusieurs fois, les demandes ont été acceptées et que le temps nous a permis d'obtenir plusieurs autres points et nous avons réussi à faire modifier la mouture du projet. Il rappelle que le projet continue d'avancer et qu'il risque d'être différent et que l'on regarde comment donner l'information sur l'évolution du projet soit par point de presse par communiqué ou par des rencontres. Il précise que plusieurs travaux qui sont effectués présentement à cet endroit ont été votés au conseil municipal. Concernant les pavés, il indique qu'une action a été entreprise dans les 20 minutes après que nous ayons été mis au courant de la situation et que ce sont des travaux de la Commission des services électriques.

La conseillère Véronique Fournier indique que les pavés ont été entreposés au clos de voirie et qu'ils sont préservés et identifiés et qu'ils seront utilisés dans la mise en valeur de places publiques et dans le cadre des réflexions qui se font présentement sur Griffintown. Sur la question de la participation citoyenne, elle rappelle que la position prise par Vision Montréal dès 2009 sur la planification détaillée. Elle indique qu'à force de demande répétées auprès des responsables de la ville centre, il a été possible d'obtenir cette démarche avec l'Office de consultation publique et qu'une telle démarche aurait été souhaitable dès 2008 et que la démarche présente dégagera des principes importants sur le développement de Griffintown ainsi que les conditions que l'on doit mettre de l'avant comme métropole lorsqu'il s'agit de redéveloppement.

➤ Le cabinet politique a communiqué avec le résidant pour discuter de la question.

Suite à une lettre du 29 février dernier questionnant à quoi servent les consultations publiques, il demande si les élus vont se positionner sur les différents points qui y sont soulevés et demande comment le fait d'ajouter des milliers d'unités dans le secteur n'augmentera pas la circulation.

Le maire indique que la lettre est arrivé au bureau des élus il y a quelques jours et qu'ils prendront le temps nécessaire pour y répondre correctement et que le résidant aura une réponse complète.

➤ Le maire répondra à cette lettre.

18) Monsieur Marcel Sévigny **12-28699** **CA 7 février 2012**

Félicite le conseil sur l'appui concernant la fermeture annoncée des succursales de la SAQ dans le Sud-Ouest. Au nom du collectif «7 à nous», il demande des informations additionnelles sur les interventions et inspections effectuées à l'édifice et si l'on sait quand les travaux demandés débiteront.

Le maire indique qu'il a vu des correspondances indiquant que les travaux devraient débiter très bientôt. Il rappelle que l'arrondissement travaille à faire avancer le dossier devant les différentes instances et que tous souhaitent que ce dossier se règle. Il indique que l'on confirmera les dates prévues pour les travaux avec monsieur Lefebvre du Groupe Mach.

➤ Le cabinet politique fera le suivi de cette question.

19) Madame Marie Chantale Vincent **11-287572** **CA 6 décembre 2011**

À titre de représentante d'Enviro-Pointe, elle demande la possibilité d'une collaboration entre l'arrondissement et l'organisme pour un projet de gestion des eaux grises. Elle indique qu'il faut voir ce qui se fait ailleurs, notamment en Europe.

➤ *Le maire indique que la DAUSE contactera l'organisme à ce sujet et que l'on pourrait voir comment en arriver à une modification réglementaire.*

20) Monsieur Paul Machnik **11-2440897** **CA 4 octobre 2011**

Demande, concernant le dossier du 4000 Saint-Patrick, que le conseil mette de la pression pour que la ville fasse des recherches pour d'autres sites. Il demande si le terrain au coin de Monk a été envisagé.

Le maire rappelle que le site pressenti pour la relocalisation du clos de voirie de l'arrondissement suite à l'expropriation du MTQ est le 4000 Saint-Patrick. Il indique que la ville a évalué que les autres terrains présentaient trop de contamination. Il indique que le processus est en cours d'analyse, qu'il soumettra la demande et qu'on lui fera un suivi sur la question.

La conseillère Sophie Thiébaud indique que Projet Montréal trouve qu'il n'est pas justifié d'exproprier les artisans et qu'il considère qu'il n'y a pas assez d'études par la ville.

Le maire rappelle à la conseillère Thiébaud qu'il n'y a pas eu d'études.

Monsieur Erick Santana indique qu'il n'a pas connaissance que ce terrain ait été considéré et rappelle que le terrain recherché doit faire 33 000 pieds carrés.

➤ Un suivi sera fait sur la question du terrain mentionné.

Demande si le conseil a des informations additionnelles sur le déraillement du train du CN rappelant que les résidants n'ont pas les informations sur quelles autorités contacter et qu'ils s'inquiètent du fait que la situation pourrait se reproduire alors que les trains transporteraient des matières dangereuses. Il indique qu'il est difficile d'avoir de l'information de la part du CN et qu'il aimerait obtenir copie du rapport sur le déraillement du train et demande ce que le conseil entend faire.

Le maire indique que l'on a souvent manifesté notre indignation et qu'une rencontre a été demandée et devrait avoir lieu prochainement, que des relances ont été faites auprès du nouveau député fédéral, dossier qu'il suit personnellement depuis 2008, mais que l'on demandera des informations sur la question. Concernant l'obtention du rapport, il indique que la demande doit être adressée au CN mais que des vérifications seront effectuées et que l'on fera un suivi.

- Un suivi sera fait par le directeur d'arrondissement.